L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE: LES AVOCATS EN ONT BESOIN

PATRICK HENRY

Ancien président d'AVOCATS BE (Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique)

Mots-clés: avocat, exercice de la profession, intelligence artificielle

L'intelligence artificielle est en train d'envahir tous les secteurs de notre économie. Elle est un danger pour les avocats car elle pourrait permettre à de nouveaux acteurs d'envahir leur marché. Mais, si nous parvenons à l'intégrer dans nos pratiques, elle pourrait au contraire être l'instrument qui donnera un nouveau souffle à notre profession, en lui permettant de rendre à nouveau à ses clients le service de qualité qu'ils attendent, à un prix abordable.

1. If you can't beat them, join them ...

Il y a six ou sept millions d'années, la mer Rouge a envahi la vallée du Rift, dans l'Est de ce que nous appelons aujourd'hui l'Éthiopie. Dans cette vallée vivaient des primates. Beaucoup succombèrent. Mais, parmi ceux qui survécurent, certains, au lieu de fuir, s'adaptèrent. Bientôt, dans la mangrove, ils partirent à la chasse aux coquillages. Et, forcément, ils durent se redresser pour pêcher entre les racines des palétuviers.

Deux millions d'années plus tard, la mer se retira, faisant à nouveau et progressivement place au désert. Les singes étaient toujours là. Mais ils étaient debout. C'est le début d'une prodigieuse aventure. La nôtre.

Certains paléontologues contesteront cette présentation des faits. Peu importe.

Ce que je veux dire, c'est que toute modification de notre environnement induit un choc évolutif, avec d'un côté des gagnants qui profitent du changement, et de l'autre des perdants qui se laissent engloutir.

Je retiens un.

Michel Foucault considère Don Quichotte, de Cervantès, et Justine, de Sade, comme deux des ouvrages clés de l'histoire de notre civilisation. Selon lui, ils ont une caractéristique commune. Ils constituent, chacun, les prémices d'une nouvelle épistémè. Pour Michel Foucault, l'épistémè est le socle culturel commun d'une civilisation, les règles qui y permettent de distinguer le vrai du faux, d'y ordonnancer les connaissances, qui y forment donc les conditions du discours. Don Quichotte serait le livre qui nous fait basculer de la Renaissance, l'âge de la ressemblance et de

la similitude, à l'époque classique, l'âge de la représentation, de l'ordre, de l'identité et de la différence. Et *Justine* celui qui nous a fait entrer dans l'époque moderne, la nôtre, qui vit sans doute ses derniers moments.

Les mots et les choses se termine par une interrogation sur la prochaine épistémè. Que sera-t-elle? Foucault craint qu'elle soit marquée par la disparition de l'homme en tant qu'objet des sciences humaines, ce qui déchaînera d'ailleurs une vive polémique. Foucault est attaqué par Sartre, Althusser, Lacroix ou Deleuze: mort de l'homme, épuisement du cogito, fin de l'humanisme...

C'était il y a exactement cinquante ans.

Je retiens deux.

La petite Poucette, avec son smartphone, a au bout de son pouce – qui n'a jamais si bien porté son nom – la connaissance universelle et, dans le même temps, son for intérieur, sa vie, son destin, lui échappent plus que jamais. Elle peut accéder à toute information mais chacun aussi peut tout connaître d'elle.

Fin de la vie privée, fin des droits de l'homme (et de la femme?), fin de l'humanisme, fin de l'homme?

Stephen Hawking ne dit-il pas que «Réussir à créer une intelligence artificielle serait un grand évènement dans l'histoire de l'homme. Mais ce pourrait aussi être le dernier ...»?

Je retiens trois.

Et je reprends le tout.

On n'arrête pas la mer, même avec des digues. On n'arrête pas le désert, même avec des canaux d'irrigation. On n'arrête pas le progrès...

L'intelligence artificielle est là, comme les techniques qui permettent tant à nos services de police ou de renseignements qu'à des opérateurs privés, comme Facebook, Instagram ou Google, d'enregistrer nos vies tout entières et de les commercialiser. Nous pouvons ériger quelques barrages, canaliser, dévier quelque peu, mais pas arrêter la marée.

La question est donc: où seront les avocats dans cette nouvelle épistémè?

Pour moi, l'enseignement de l'histoire est clair. Ou ils «joueront avec», exploiteront les nouvelles opportunités, et ils peuvent espérer être du côté de ceux qui surfent sur la vague. Ou ils se contenteront de se barricader derrière leurs vieilles certitudes et ils seront emportés par le flot.

Et, si les avocats tardent à le comprendre, d'autres se sont engouffrés dans la brèche. Ils s'appellent Rocket Lawyers, Rapid sollicitors, Legaltech, Legalstart, Demanderjustice.com...

If you can't beat them, join them ...

II. #Agissons

C'est le choix que j'avais proposé aux barreaux belges.

D'abord, évaluer le changement: ce fut l'objet du colloque *Tomorrow's lawyer* (Liège, 2014) et du rapport «Horizon 2025» (2015).

Puis, proposer des pistes d'action, dix étaient sur la table lors du congrès d'AVOCATS.BE, #Agissons, le 29 mai 2015.

Enfin, les mettre en œuvre: l'une d'elles concernait l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans notre pratique.

Un cahier des charges a été élaboré. Le but: solliciter des offres pour développer un projet d'intelligence artificielle, mis à la disposition exclusive de l'ensemble des avocats belges ou, au moins, francophones et germanophones de Belgique.

Que prévoyait-elle?

Offrir aux avocats, des 2017, un outil comprenant deux volets: aide à la rédaction et aide à la décision, avec accès à l'ensemble des sources publiques (simultanément, le SPF Justice élabore une banque de données poétiquement dénommée VA-JA – vonnissen-arresten/jugements-arrêts – donnant accès à la totalité des jugements prononcés en Belgique, mais de façon brute, c'est-à-dire sans mots-clés ni résumé, et donc quasi-inutilisable avec nos moteurs de recherche classiques). Il s'agit donc d'un outil permettant d'aider les praticiens à:

- rédiger des conventions, des consultations et des actes de procédure, et
- prévoir l'issue d'une procédure ou le raisonnement des juges, à partir de données juridiques (lois, jurisprudence et doctrine) publiques massives et, sur cette base, prendre une décision.
- en permettant l'interrogation de l'outil en langage courant.

En bref, le processus consiste schématiquement à:

- analyser le cas complexe pour identifier les questions simples «élémentaires» qui le composent,
- répondre aux questions simples,
- et enfin reconstruire une réponse complexe au cas soumis, en permettant à l'utilisateur de préciser sa question, de l'affiner, de la modifier, en fonction des indications qu'il reçoit.

Caractéristique: comme tout outil d'IA, ce «logiciel» apprend de lui-même et se perfectionne dès qu'il est utilisé. Un comité de suivi, formé d'avocats spécialisés, l'aide à choisir les bonnes options.

Prix: 500.000 €/an pour une exclusivité complète; 300.000 €/an pour une quasi-exclusivité; 250.000 et moins selon le nombre d'utilisateurs, sans exclusivité. Pour 7.800 avocats francophones et germanophones, le prix de 500.000 € représente 64 €/avocat par an, ce qui correspond à entre 20 et 40 minutes de facturation pour un avocat de proximité moyen. De quoi nous rendre notre compétitivité face aux nouveaux acteurs du droit.

Too good to be true? Peut-être. L'opération présentait des risques. Le partenaire potentiel est une petite entreprise.

Le barreau belge n'a pas osé ... Manque de courage, manque de lucidité, manque de confiance?

Ou prudence de bon aloi?

III. L'intelligence artificielle: pour sauver la profession d'avocat

Analysons la situation, en nous fondant sur les enseignements les plus récents: le rapport belge «Horizon 2025» ou le rapport rendu en ce début d'année 2017 par Kami Haeri, ex-secrétaire du conseil de l'Ordre de Paris, au Garde des sceaux Jean-Jacques Urvoas.

Il y a toujours plus d'avocats. Même si, chez nous en tout cas, le mouvement commence à s'essouffler, la progression continue.

Le chiffre d'affaires de la profession progresse également. Certes de moins en moins vite, mais toujours. Aujourd'hui, le droit régente tout. Il a pénétré dans nos sphères les plus intimes, au sein des familles, des entreprises, dans notre vie privée. Il est plus nourri, plus élaboré, plus complexe, plus multiple que jamais.

Mais aussi plus cher. Hormis ceux qui bénéficient de l'aide juridictionnelle, seuls les S.D.F. (pour «sans difficultés financières») peuvent s'offrir sereinement le luxe d'un procès.

Et la fracture s'agrandit entre les attentes des clients et l'offre des avocats.

Notre économie vit, de façon générale, un mouvement de désintermédiation/réintermédiation/concentration. C'est le modèle des GAFA, dans lequel s'engouffrent les nouveaux acteurs du marché du droit dont je vous parlais tout à l'heure.

Comment nous voient les clients?

Pour 96%, d'entre eux, nous sommes trop chers. Pour 77%, nous fournissons un travail de qualité. Pour 81%, nous fournissons un travail personnalisé. Ce sont nos forces et nos faiblesses.

Kodak fut le géant de la photo. Il a été emporté par la vague du numérique, alors que c'est pourtant un employé de Kodak qui avait inventé l'appareil photo numérique.

Au contraire, Ryanair, en démocratisant le voyage en avion, en supprimant les intermédiaires, en concentrant entre ses mains la totalité de l'offre de voyage (incluant parking, hôtel, restaurant, assurance, bagages, etc.) a construit une success story édifiante.

Identifions donc les attentes du client. Débarrassons-nous de ce que le rapport Haeri appelle un «complexe de valeurs et d'habitudes nuisibles»: notre perfectionnisme, notre ésotérisme, notre opacité.

Et voyons ce que l'intelligence artificielle peut nous apporter. Une économie gigantesque de temps et d'argent dans l'analyse d'un cas, dans la prévisibilité de son issue, dans l'élaboration des réponses et des actes qui sont nécessaires à sa solution (actes de procédure, MARCs, contrats, etc.). De quoi accroître encore la qualité de notre service, sans porter atteinte à sa personnalisation, mais en en réduisant drastiquement le coût. Et ainsi de retrouver un niveau de prix compatible avec les attentes de ceux qui souhaitent nous confier leur contentieux.

Élaborons les outils qui nous permettront de mettre ces procédés à la disposition des 80% de besoins juridiques actuellement non couverts par notre profession.

Le barreau belge n'a pas adopté le projet Pythagoria mais l'idée n'est pas abandonnée. Le 16 juin 2017, le barreau de Mons a lancé son projet «Barreau 3.0» qui comprend la mise à disposition privilégiée de ses avocats, à titre d'expérience, d'un instrument d'intelligence artificielle élaboré par un éditeur concurrent, dans un domaine précis du droit.

Si vous ne voulez pas être gouverné par les robots, il n'y a qu'une solution: vous devez gouverner les robots.

Luttons.